



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

filière bois

Question écrite n° 43830

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la pénurie de bûcherons sur le marché du travail dans de nombreux départements, et notamment le Rhône. En effet, suite à la tempête qui s'est abattue dans la nuit du 27 au 28 décembre 1999, des millions de mètres cubes de bois sont à extraire afin de pouvoir les conserver sur des sites appropriés, en vue de leur commercialisation future. Il convient donc de procéder dans les six prochains mois au bûcheronnage des chablis. Cependant, les sylviculteurs du département du Rhône manquent cruellement de bras pour exploiter et évacuer ces chablis. Le métier de bûcheron est un métier à risques qui exige une bonne appréciation des dangers et le respect strict des règles de sécurité. Il importe donc de faire appel à des personnels expérimentés. Or, ces derniers, au regard de l'ampleur des dégâts, font défaut. Pourtant, il est urgent de réagir : dans six mois, le bois sera irrécupérable, abîmé par le temps, la maladie et les parasites. La filière bois, a besoin de soutien et de la souplesse de l'administration française pour face à cette situation. Il attire donc son attention sur la nécessité qu'ont les sylviculteurs à faire appel temporairement, dans le cadre de prestation de service, à des bûcherons provenant de l'Union européenne ou des pays limitrophes, comme la Tchécoslovaquie. C'est pourquoi, il lui demande de lui faire savoir quelles mesures elle envisage de prendre, afin que les directions départementales du travail, dans le respect de la législation en vigueur, puissent délivrer, avec souplesse et diligence, aux entreprises de la filière bois qui en font la demande, des autorisations de travail temporaire pour des bûcherons étrangers dans le cadre de détachement de service de main-d'oeuvre étrangère.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43830

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1931